

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : finances locales

Sous matière : subventions

Séance du Conseil Municipal du 19 JUILLET 2010

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

OBJET :

**ASSAINISSEMENT
DU HAMEAU DES
CROZES**

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, CASTILLO Jean-Claude, GUILHEM Evelyne, BERNARDINI Claude, CATHALA Nicole, CHABBAL Bernard, BATIGNE Brigitte, TIRAND Jean, ZAMAI Giovanni, GRIMAUD Gérard, DURAND Claudie, GARRIGUES Michel, HERRAIZ Nadine, RUIZ Martine, VERDIN Sylvie, CHABERT Sabine, FERREIRA Victor, RUIZ Patricia, ANTOINE Lucie, IMBERT Jean François, LEROY Guilenn, SUBIROS Jean Jacques, MONDRAGON Gérard, AGUT Isabelle

Formant la majorité des Membres en exercices.

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

Procurations :

RENDU EXECUTOIRE

M. SOL Philippe donne procuration à M. GREFFIER Philippe
Mme EL KHAZ Sarah donne procuration à Mme ANTOINE Lucie
Mme BESSET Jacqueline donne procuration à M. MAUGARD Patrick
M. TAURINES André donne procuration à M. GARRIGUES Michel
M. ALBAREL Frédéric donne procuration à M. ZAMAI Giovanni
Mme BARTHES Chantal donne procuration à M. CASTILLO Jean Claude

CONVOCATION CONSEIL
EN DATE DU : 13.07.2010

AFFICHAGE EN DATE
DU : 13.07.2010

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : 21.07.2010

Empêché : M. ROUVIERE Gérard

Secrétaire : Mme HERRAIZ Nadine

Délibération N° 130

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n° 22 en date du 21 février 2005, la commune a lancé une consultation pour la réalisation d'une étude relative à la création d'un réseau de collecte des eaux usées et la construction d'une station d'épuration sur le hameau des Crozes.

Ces études préliminaires terminées, par décision n° 1284 en date du 29 juillet 2009, M. le Maire a confié à la société G.2.C. Environnement la mission de maîtrise d'œuvre pour mener à bien cette opération.

Pour mémoire, ce projet prévoit outre la réalisation du réseau collectif d'assainissement et la construction d'une station de traitement des eaux usées, la reprise du réseau d'eau potable et des branchements des particuliers, avec l'extension et la mise aux normes du réseau de défense incendie.

Le coût estimé de cette opération est de 1 100 000 € H.T. Elle peut être subventionnée notamment par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et par le Conseil Général de l'Aude, celui - ci étant autorisé à percevoir pour le compte de notre collectivité, maître d'ouvrage, la subvention attribuée par l'Agence de l'Eau et à nous la reverser.

Par ailleurs, cette opération, éventuellement subventionnée, devra être engagée dans les deux ans qui suivent la date d'octroi des aides, et la durée totale de validité des subventions est fixée à quatre ans.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

AUTORISE M. le Maire à demander des subventions auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, du Conseil Général et du Conseil Régional, et de tout organisme susceptible de nous aider pour cette opération.

AUTORISE le Département à percevoir pour le compte de la commune de Castelnaudary, maître d'ouvrage, la subvention attribuée par l'Agence de l'Eau et à la reverser à la commune de Castelnaudary,

PREND ACTE que l'opération éventuellement subventionnée devra être engagée dans les deux ans qui suivent la date d'octroi des aides, et que la durée totale de validité des subventions est fixée à quatre ans.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.
La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 19 juillet 2010



Le Maire,

Patrick MAUGARD

Ampliation faite le : 26 JUIL. 2010
Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le : 22 JUIL. 2010
Par publication le : 21 JUIL. 2010
Par délégation, Le Directeur Général des Services
Hervé ANTOINE

